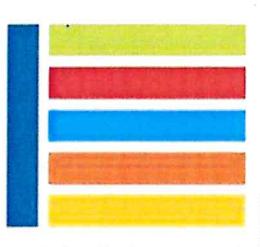


**2CRSI**  
Société anonyme au capital de € 2.009.978,82  
32 rue Jacobi Netter  
  
67200 STRASBOURG

---

**Rapport du commissaire aux comptes**  
sur l'autorisation d'attribution  
d'options de souscription  
ou d'achat d'actions

**Assemblée générale mixte du 18 décembre 2025**  
**Vingt-troisième résolution**



**SOCIETE FIDUCIAIRE  
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles  
68350 Didenheim  
Adresse postale :  
BP 31037  
68050 Mulhouse cedex 1  
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55  
[fidurevision@fidurevision.fr](mailto:fidurevision@fidurevision.fr)  
[www.fidurevision.fr](http://www.fidurevision.fr)

*Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar  
SA au capital de 76 224,51 € - RCS Mulhouse B339304230 – APE 6420 Z – TVA intracommunautaire FR 37339304230*

Audit | Commissariat aux comptes

**2CRSI**  
Société anonyme au capital de € 2.009.978,82  
32 rue Jacobi Netter  
  
67200 STRASBOURG

**Rapport du commissaire aux comptes**  
sur l'autorisation d'attribution  
d'options de souscription  
ou d'achat d'actions

**Assemblée générale mixte du 18 décembre 2025**  
**Vingt-troisième résolution**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice :

- d'une part, des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société 2CRSI et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions fixées par l'article L. 225-180 du Code de commerce, et
- d'autre part, de mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce,

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social à la date de décision de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit, (i) les BSA, BSAANE, BSAAR, pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la vingt-deuxième résolution et (ii) les actions attribuées gratuitement au titre la vingt-quatrième résolution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

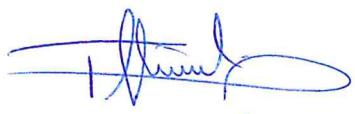
Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions appellent de notre part l'observation suivante :

Le rapport du conseil d'administration renvoie aux dispositions prévues par l'alinéa 4 de l'article L. 225-177 du Code de commerce, sans que les critères qui seront retenus dans le cadre de l'approche multicritères prévue par cet alinéa soient précisés.

**Fait à Didenheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Le commissaire aux comptes  
Société Fiduciaire de Révision**



**Philippe PFLIMLIN**